



Conseil de sécurité

Distr. générale
6 septembre 2012
Français
Original : anglais

Lettre datée du 6 septembre 2012, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que, sous la présidence de l'Allemagne, le Conseil de sécurité tiendra le mercredi 26 septembre 2012 une réunion de haut niveau sur la question de « la situation au Moyen-Orient ». Afin d'orienter au mieux les débats, l'Allemagne a établi le document de réflexion ci-joint (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe, comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Peter **Wittig**



**Annexe à la lettre datée du 6 septembre 2012 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Réunion de haut niveau du Conseil de sécurité
consacrée à « la situation au Moyen-Orient »**

Document de réflexion

1. Les événements de ces derniers temps au Moyen-Orient et dans le monde arabe sont au centre de l'attention internationale et des efforts diplomatiques. Ces 18 derniers mois, le Conseil de sécurité a fait face à plusieurs menaces à la paix et à la sécurité dans la région. Face à l'évolution de la situation, la Ligue des États arabes a également joué un rôle fondamental dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

2. La séance du Conseil de sécurité, qui se tiendra le 26 septembre 2012 au niveau des ministres des affaires étrangères, vise à analyser et évaluer les questions qui sont actuellement à l'ordre du jour du Conseil et de la Ligue, l'objectif étant de renforcer les liens entre les deux organisations dans l'action commune en vue d'instaurer la paix et la stabilité au Moyen-Orient. La réunion sera présidée par le Ministre allemand des affaires étrangères, Guido Westerwelle.

3. Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Nabil Elaraby, prendront la parole devant le Conseil.

Problèmes communs au Conseil de sécurité et à la Ligue des États arabes...

4. L'ONU a une forte présence dans le monde arabe, notamment dans le domaine du maintien de la paix et de la consolidation de la paix (l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye). Le Conseil et l'Assemblée générale demeurent résolus à régler le conflit israélo-palestinien, ainsi que la situation au Liban et en Iraq. Le 31 janvier 2012, le Secrétaire général de la Ligue a fait un exposé au Conseil de sécurité sur l'action de la Ligue en vue de parvenir à la paix en République arabe syrienne.

5. La Ligue s'est employée activement à résoudre un certain nombre de conflits au Moyen-Orient et dans le monde arabe, notamment en Libye et au Yémen et la question israélo-palestinienne. Le 31 janvier 2012, le Secrétaire général de la Ligue a pris la parole devant le Conseil de sécurité pour évoquer les mesures prises par son organisation en vue d'instaurer la paix en République arabe syrienne.

6. Dans son rapport sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres (S/2012/614), le Secrétaire général de l'ONU souligne le resserrement de la coopération entre le système des Nations Unies et la Ligue, notamment en matière de paix et de sécurité internationales, et examine l'ensemble des questions relatives à la prévention et au règlement des conflits, y compris l'instauration de la paix, le maintien de la paix et la consolidation de la paix, ainsi que le désarmement et la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et le trafic de drogue.

7. Les changements spectaculaires que connaît le monde arabe depuis 18 mois sont venus s'ajouter à ces défis. Les aspirations légitimes des peuples de la région à la démocratisation, à la liberté économique et au respect des droits de l'homme, piliers d'une paix et d'une stabilité durables, créent des occasions et des responsabilités nouvelles, voire communes aux deux organisations, comme en témoigne la nomination, par leurs secrétaires généraux, de l'Envoyé spécial conjoint en Syrie, Kofi Annan, qui, à la fin de son mandat, a été remplacé par Lakhdar Brahimi en tant que Représentant spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes pour la Syrie.

... et moyens de les résoudre

8. La Ligue des États arabes a assumé un rôle unificateur de premier rang s'agissant de la paix et de la sécurité régionales, parlant d'une seule voix à la communauté internationale et devenant le principal interlocuteur entre la région arabe et le reste du monde. Au cours d'observations formulées à l'occasion du sommet de la Ligue, qui s'est tenu à Bagdad le 29 mars 2012, le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a déclaré que l'éveil arabe avait donné à la Ligue une nouvelle motivation et qu'en des moments historiques, elle avait agi par l'exemple.

9. En cette ère de transition, il faut encourager et renforcer une coopération qui a déjà porté ses fruits entre le Conseil de sécurité, qui a la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et la Ligue des États arabes qui, en tant qu'organisme régional, participe avec le Conseil, en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, au règlement pacifique des différends et au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Si l'évolution de la situation interne varie d'un pays arabe à un autre, la communauté internationale doit étudier d'un œil neuf l'ensemble de la région. L'ONU doit établir un partenariat global avec la Ligue pour l'aider à satisfaire les aspirations légitimes des peuples du monde arabe et à résoudre les problèmes communs dans les domaines politique, économique, social et de la sécurité.

10. Nous souhaitons, en collaboration avec la Ligue, explorer des options concrètes en vue de resserrer la coopération avec le Conseil de sécurité, ainsi qu'entre les secrétariats des deux organisations. Le Conseil doit collaborer avec la Ligue pour influencer de manière positive les faits nouveaux qui surviennent dans la région et empêcher qu'ils ne dégénèrent en dispute.

11. Les participants à la réunion du Conseil sont invités à explorer les aspects stratégiques de la coopération entre cet organe et la Ligue. Si nous accueillons favorablement l'attention consacrée à des conflits précis figurant à l'ordre du jour, nous souhaitons encourager les participants à aborder des questions globales et institutionnelles, comme suit :

- Comment peut-on renforcer la coopération existante entre la Ligue et l'Organisation sur les questions politiques?
- Comment peut-on agir de concert pour mettre davantage l'accent sur la prévention et le règlement des conflits?
- Faudrait-il évaluer régulièrement la coopération entre le Conseil et la Ligue, suivre d'autres exemples en la matière et tenir des réunions annuelles conjointes?

- Comment peut-on renforcer les liens institutionnels entre la Ligue et l'ONU?
La création d'un bureau de liaison de l'ONU au Caire serait-elle utile?
L'Organisation a-t-elle par ailleurs des compétences particulières qui seraient de nature à renforcer davantage les capacités?
-